

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2009

SYNDICAT D'EAU de

NALLIERS - LA BUSSIÈRE

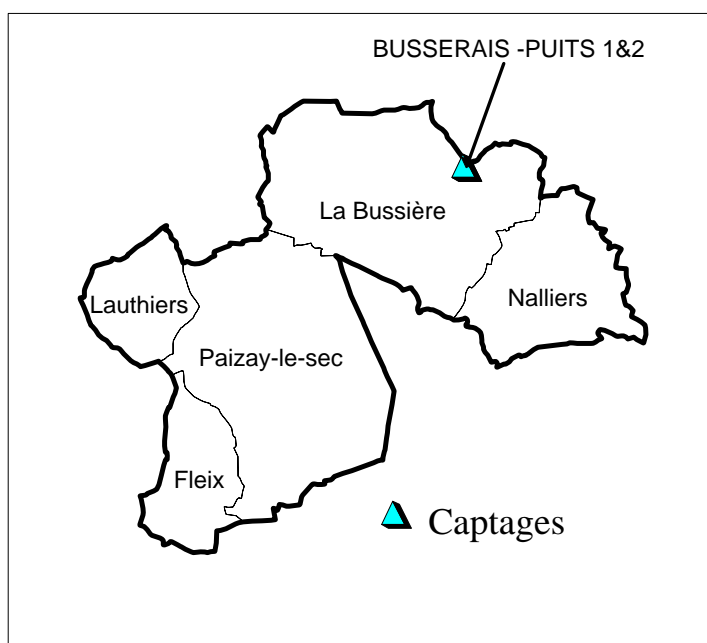
Le **contrôle sanitaire des eaux** a été assuré en 2009 par le service santé-environnement de la **DDASS** sous l'autorité du Préfet. A compter du 31 mars 2010, ce service est intégré dans l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes (ARS).

Les prélèvements et les analyses d'eau ont été réalisés par les agents du *laboratoire IANESCO de Poitiers*, agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année. Sur ce critère, il a été défini une seule UDI dans le *SIAEP de Nalliers - La Bussière*.

La gestion de cette distribution d'eau est assurée par le **S.I.V.E.E.R.**



Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient *de ressources souterraines*.

L'UDI est desservie par un mélange d'eaux provenant des captages de *Busserais* (2 puits d'une profondeur de 8 à 10 mètres) situés sur la commune de *La Bussière*. Ces deux ouvrages captent les eaux de la nappe aquifère libre du jurassique moyen.

Traitement : L'eau pompée subit une *simple désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : **19** prélèvements représentant **430** paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources

La **procédure administrative est terminée**. Le captage de *Busserais* possède un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) avec une inscription au fichier des hypothèques.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2009		
		Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,2	7,4	7,8
TURBIDITE (en NFU)	2	0,20	0,30	0,60
DURETE (TH en °F)	Néant	28	29,3	31
FLUOR (en mg/l)	1,5	0	0	0
NITRATES (en mg/l)	50	21	23,1	24

Bactériologie ● Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**.

pH ● Il indique l'acidité de l'eau quand il est inférieur à 7 ou la basicité quand il est supérieur à 7. Les eaux distribuées sont **légèrement basiques**.

Turbidité ● Les analyses ont montré une **bonne limpidité de l'eau** qui s'est traduite par une faible turbidité (généralement inférieure à 0,5 NFU)..

Dureté ● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **importante**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F sur les réseaux de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 %, et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau (l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau).

Fluor ● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant le syndicat en sont dépourvues et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**.

Nitrates ● Les concentrations en nitrates sur le réseau demeurent **assez faibles**.

Pesticides ● Les recherches réalisées en 2009 sur 70 substances ont révélé des **traces de déséthylatrazine (0,04 µg/l)**, inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1µg/l par produit, au titre du principe de précaution.

Conseils et recommandations :

● La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur) de l'eau peut se dégrader durant son transport. Si vous constatez une modification anormale de sa qualité, il est conseillé d'appeler le gestionnaire de votre réseau d'eau (SIVEER). En cas de goût de chlore, la qualité gustative peut être améliorée en prélevant l'eau après écoulement de quelques minutes ou lors de pointes de consommation, et en la conservant dans un récipient fermé au réfrigérateur afin de la consommer dans les 24 h.

● Si vous habitez un logement ancien, il est recommandé de rechercher l'existence éventuelle de canalisations en plomb, de votre compteur jusqu'aux robinets et de prévoir, en cas de présence, leur remplacement.

● Les légionelles qui sont des bactéries présentes à l'état naturel dans les eaux douces peuvent se multiplier rapidement dans les réseaux d'eau chaude sanitaire si la température de l'eau est inférieure à 55 °C. Le risque de contracter une légionellose n'existe cependant qu'en respirant de fines gouttelettes d'eau contaminée (douches, bains bouillonnants, proximité d'un humidificateur, etc...). Par ailleurs, pour éviter les brûlures, la température ne doit pas dépasser 50°C au point d'usage pour la toilette et 60°C au maximum pour les autres usages.

● Il est rappelé que seule l'eau du réseau public qui est contrôlée peut être déclarée potable. Toute utilisation d'une autre eau (puits particulier, récupération d'eau de pluie) à l'intérieur d'une maison d'habitation est soumise au minimum à une déclaration en mairie et à l'aménagement d'un circuit sans connexion avec le réseau public.

Pour plus d'information ... Veuillez consulter votre exploitant ou le service Santé-Environnement de l'ARS.